

480732-2026 - Procedura konkurencyjna

Francja – Usługi ubezpieczeń od następstw nieszczęśliwych wypadków i ubezpieczeń zdrowotnych – Marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

OJ S 132/2026 13/07/2026

Ogłoszenie o zamówieniu lub ogłoszenie o koncesji – tryb standardowy
Usługi

1. Nabywca

1.1. Nabywca

Oficjalna nazwa: Mairie d'Issy-les-Moulineaux

E-mail: anne.cario@seineouest.fr

Status prawny nabywcy: Podmiot prawa publicznego kontrolowany przez instytucję lokalną
Sektor działalności instytucji zamawiającej: Ogólne usługi publiczne

2. Procedura

2.1. Procedura

Tytuł: Marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

Opis: Marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

Identyfikator procedury: b445ad3c-9e3a-4d15-ad66-c860ab899c4f

Wewnętrzny identyfikator: 2600028

Rodzaj procedury: Otwarta

Procedura jest przyspieszona: nie

2.1.1. Przeznaczenie

Charakter zamówienia: Usługi

Główna klasyfikacja (cpv): 66512000 Usługi ubezpieczeń od następstw nieszczęśliwych wypadków i ubezpieczeń zdrowotnych

2.1.2. Miejsce realizacji

Podpodział krajowy (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Kraj: Francja

2.1.4. Informacje ogólne

Informacje dodatkowe: Dossier de consultation des entreprises à retirer sur la plateforme Maximilien <https://marches.maximilien.fr>. Téléchargement gratuit. La Ville impose que les offres soient déposées par voie électronique en passant par <https://marches.maximilien.fr> en application du R21327 du CCP. Les offres déposées sur la plateforme Maximilien n'auront pas à être signées électroniquement. Par la seule remise de son offre, le candidat confirme son intention de soumissionner à l'attribution du marché. S'il est désigné attributaire, il s'engage à signer l'ensemble des pièces contractuelles du marché et à les remettre sous format papier à la Ville. Toute demande de renseignements d'ordre administratif ou technique ne peut se faire

que par écrit, via la plateforme de dématérialisation marches.maximilien.fr. Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sollicités en temps utile par les candidats seront communiqués, via la plateforme, à tous les candidats ayant retiré un dossier et qui se sont fait connaître. Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Podstawa prawna:

Dyrektywa 2014/24/UE

2.1.6. Podstawy wykluczenia

Powody wykluczenia źródła: Jednolity europejski dokument zamówienia (ESPD)

5. Część zamówienia

5.1. Część zamówienia: LOT-0001

Tytuł: Marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

Opis: Marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. La présente consultation conserve les grands principes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et sa circulaire à savoir : - Une durée de 6 ans reconductible 1 an. - Notion intergénérationnelle : taux de cotisations identiques quel que soit la catégorie des agents, notamment quel que soit l'âge. - Présentation du Rapport d'analyse en CST. Le caractère obligatoire de la participation de l'employeur, introduit par l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du code général de la fonction publique, s'impose. La présente consultation a pour objet un marché public portant convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Il s'agit du renouvellement d'un contrat de groupe « Prévoyance, désormais à adhésion obligatoire pour les agents de la Ville et du CCAS d'Issy-les-Moulineaux. La Ville d'Issy-les-Moulineaux et le CCAS d'Issy-les-Moulineaux ont décidé de s'associer, via un groupement de commandes, pour passer le présent marché. Le Coordinateur de ce groupement est la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Le marché consiste en une convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire en matière de prévoyance, couvrant les risques d'incapacité de travail et tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès. La souscription se fera sous la forme d'un contrat collectif à adhésion obligatoire conformément à la législation en vigueur (sauf cas particulier de dispense) au lieu d'une adhésion facultative. Le titulaire du marché aura la charge de l'assurance, du pilotage ainsi que de la gestion des contrats de prévoyance collectif à adhésion obligatoire, celles des PSE (options au sens du Code de la commande publique) et des garanties complémentaires à adhésion optionnelle. Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux articles L.2120-1-3, L.2124-2 et R.2124-2-1 et suivants du Code de la commande publique. Le marché est un marché mono-attributaire de Services, traité à prix forfaitaire annuel. Le prix est constitué par une cotisation annuelle. La Ville règlera annuellement ses dépenses et celles du C.C.A.S. Les cotisations sont exprimées en pourcentage de la rémunération (taux de cotisation appliqués sur le traitement de référence brut) des assurés. Les taux de cotisations sont identiques pour tous les agents. Les cotisations et les prestations sont exprimées par application de taux selon les garanties. Le marché n'est pas alloté au sens des articles L.2113-11 et R.2113-3 du Code

de la commande publique, car l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.
Le marché n'est pas un marché à tranches.

Wewnętrzny identyfikator: 0

5.1.1. Przeznaczenie

Charakter zamówienia: Usługi

Główna klasyfikacja (cpv): 66512000 Usługi ubezpieczeń od następstw nieszczęśliwych wypadków i ubezpieczeń zdrowotnych

5.1.2. Miejsce realizacji

Podpodział krajowy (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Kraj: Francja

5.1.3. Szacowany okres obowiązywania

Okres obowiązywania: 84 Miesiące

5.1.4. Wznowienie

Maksymalna liczba wznowień: 1

Inne informacje o wznowieniu: Le marché prendra effet le 1er janvier 2027 ou à compter de sa date de notification si cette dernière est postérieure pour une durée ferme de 6 (six) ans. Il pourra faire l'objet d'une reconduction pour une année supplémentaire.

5.1.6. Informacje ogólne

To jest zamówienie powtarzalne

Zastrzeżony udział:

Udział nie jest zastrzeżony.

Projekt zamówienia niefinansowany z funduszy UE

Zamówienie jest objęte zakresem Porozumienia w sprawie zamówień rządowych (GPA): tak
Informacje dodatkowe: Le marché sera attribué soit à un assureur seul (qui s'engagera pour l'intégralité des prestations, y compris celles liées à l'intermédiation), soit à un groupement composé d'un assureur et d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce second cas, le groupement devra impérativement être constitué dès la remise des offres. La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise des plis et la date de signature du marché public. L'entreprise d'assurance doit, conformément au Code général de la Fonction Publique et à la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, bénéficier d'une des qualités suivantes : être une entreprise d'assurance régie par le code des assurances ou une mutuelle/union de mutuelles régie par le Livre II du code de la mutualité ou une institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale. L'entreprise d'assurance peut être représentée par un intermédiaire en assurance régulièrement inscrit à l'ORIAS. La consultation est réservée aux organismes portant et provisionnant les risques objet du marché auquel ils postulent et pour lesquels ils disposent d'un agrément de l'autorité de contrôle nationale dont ils dépendent. Les intermédiaires d'assurance à présenter des opérations d'assurance peuvent également candidater en complément de ces organismes. L'assureur pourra mandater un intermédiaire pour le représenter. Tous les organismes d'assurance concourant directement à la couverture des risques objet d'un même marché doivent impérativement être membres du groupement. Cas de la coassurance : il est exigé que tous les co-assureurs soient identifiés au stade de la candidature et soient membres du groupement. Il est interdit pour un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements (sauf pour un risque accessoire au risque principal : par exemple

assistance par rapport à l'assurance de la flotte). Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché. En cas de groupement, tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1. Un intermédiaire ne peut se présenter seul. Le formulaire D.C.2 complété est fourni par chaque organisme porteur du risque ; - tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement. Si le candidat intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et préciser l'étendue de celui-ci, la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription. Attestation d'inscription à l'ORIAS pour les intermédiaires en assurance Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : Chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement. Le mandat délivré par l'organisme porteur du risque. Les intermédiaires courtiers doivent justifier d'une habilitation émanant de tout organisme porteur du risque (modèle joint en annexe). Cette habilitation pourra être demandée par l'acheteur de façon originale avant la notification du marché. Une fiche « informations organisme porteur du risque » en annexe du présent règlement de consultation. La fiche doit être complétée pour chaque organisme porteur du risque (la fiche peut être complétée par l'intermédiaire pour le compte de l'organisme porteur du risque). Le candidat est autorisé à présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME). Les critères de sélection des candidatures : • Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : moyens matériels et humains (sur les 3 dernières années) ; • Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché : références, qualifications techniques (sur les 3 dernières années) ; • Adéquation des capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années). Modalités de règlement : cf dossier de consultation. Le candidat peut apporter des réserves au cahier des charges. Formulation de réserves : cf dossier de consultation. Les variantes sont interdites. Le marché comporte 2 options (PSE1 et PSE2) : cf dossier de consultation. Pas de visite sur site prévue. Code CPV : 66512000-2 Services d'assurances accidents et maladie Critères et sous-critères de jugement des offres : sur 100 points. En cas d'offres ex aequo en nombre total de points acquis, l'offre retenue sera l'offre la « moins disante » au regard du prix. Méthodologie de notation (en points) : cf dossier de consultation.

5.1.9. Kryteria kwalifikacji

Źródła kryteriów wyboru: Jednolity europejski dokument zamówienia (ESPD)

5.1.10. Kryteria udzielenia zamówienia

Kryterium:

Rodzaj: Cena

Opis: Prix des prestations : 50 points. Taux de cotisation : 42 points. Engagement tarifaire et de non-résiliation : 8 points

Kategoria kryterium udzielenia zamówienia waga: Waga (wartość punktowa, dokładna)

Kryterium udzielenia - Liczba: 1

Kryterium:

Rodzaj: Jakość

Opis: Valeur technique : 50 points. Poids des réserves au cahier des charges / respect de la grille de garanties : 10 points. Modalités de gestion du contrat : 40 points

Kategoria kryterium udzielenia zamówienia waga: Waga (wartość punktowa, dokładna)

Kryterium udzielenia - Liczba: 1

5.1.11. Dokumenty zamówienia

Adres dokumentów zamówienia: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/942206?orgAcronyme=o3m>

5.1.12. Warunki udzielenia zamówienia

Warunki zgłoszenia:

Zgłoszenie elektroniczne: Wymagane

Adres na potrzeby zgłoszenia: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/942206?orgAcronyme=o3m>

Języki, w których można składać oferty lub wnioski o dopuszczenie do udziału: francuski

Katalog elektroniczny: Niedozwolone

Oferty wariantowe: Dozwolone

Termin składania ofert: 07/09/2026 17:00:00 (UTC+02:00) czas wschodnioeuropejski, czas środkowoeuropejski letni

Okres, przez który oferta musi pozostać ważna: 180 Dni

Warunki zamówienia:

Wykonanie zamówienia musi odbywać się w ramach programów zatrudnienia chronionego: Nie

Fakturowanie elektroniczne: Wymagane

Stosowane będą zlecenia elektroniczne: nie

Stosowane będą płatności elektroniczne: nie

5.1.15. Techniki

Umowa ramowa:

Brak umowy ramowej

Informacje o dynamicznym systemie zakupów:

Brak dynamicznego systemu zakupów

5.1.16. Dalsze informacje, mediacja i odwołanie

Organ odwoławczy: Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informacje o terminach odwołania: voir documents de la consultation Informations relatives aux

délais de recours: Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La procédure du référé pré contractuel prévue à l'article L. 5511 du code de justice administrative peut être

mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux

articles L. 55113 à L. 55123 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex ante volontaire prévu à l'article R. 21836 du code de la <https://ted.europa.eu/TED>

Page 5/7 commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L. 55115 du code de justice administrative à compter

de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2

mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de

référé suspension (article L. 5211 du code de justice administrative). Le recours de plein

contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de 2 mois à compter de

la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension

(article L. 5211 du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne

peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le tribunal administratif peut être saisi

via la plateforme informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur

l'introduction de recours : Greffe du Tribunal Administratif de CergyPontoise, 24, boulevard de

l'HautilBP 30322, F 95027 CergyPontoise, Tél : +33 130173400, courriel : Grefte.tacergyponoise@juradm.fr.

tacergyponoise@juradm.fr

Organizacja udzielająca dodatkowych informacji na temat postępowania o udzielenie zamówienia: Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organizacja zapewniająca dostęp offline do dokumentów zamówienia: Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organizacja przyjmująca wnioski o dopuszczenie do udziału: Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organizacja rozpatrująca oferty: Mairie d'Issy-les-Moulineaux

8. Organizacje

8.1. ORG-0001

Oficjalna nazwa: Mairie d'Issy-les-Moulineaux

Numer rejestracyjny: 21920040900015

Adres pocztowy: 62, Rue du Général Leclerc

Miejscowość: Issy-les-Moulineaux

Kod pocztowy: 92130

Podpodział krajowy (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Kraj: Francja

Punkt kontaktowy: Direction de la Commande Publique de EPT GPSO

E-mail: anne.cario@seineouest.fr

Telefon: +33 146292958

Adres strony internetowej: <https://marches.maximilien.fr>

Role tej organizacji:

Nabywca

Organizacja udzielająca dodatkowych informacji na temat postępowania o udzielenie zamówienia

Organizacja zapewniająca dostęp offline do dokumentów zamówienia

Organizacja przyjmująca wnioski o dopuszczenie do udziału

Organizacja rozpatrująca oferty

8.1. ORG-0002

Oficjalna nazwa: Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Numer rejestracyjny: 17950702500015

Adres pocztowy: 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322

Miejscowość: Cergy Pontoise Cedex

Kod pocztowy: 95027

Podpodział krajowy (NUTS): Val-d'Oise (FR108)

Kraj: Francja

Adres strony internetowej: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Role tej organizacji:

Organ odwoławczy

8.1. ORG-0003

Oficjalna nazwa: CCAS d'Issy-les-Moulineaux

Numer rejestracyjny: 26920041600015

Adres pocztowy: 47 rue du Général Leclerc

Miejscowość: Issy-les-Moulineaux

Kod pocztowy: 92130

Podpodział krajowy (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Kraj: Francja

Punkt kontaktowy: Direction de la Commande Publique de EPT GPSO

E-mail: anne.cario@seineouest.fr

Telefon: +33 146292958

Adres strony internetowej: <https://marches.maximilien.fr>

Role tej organizacji:

TED eSender

Informacje o ogłoszeniu

Identyfikator/wersja ogłoszenia: acbba5d8-21a6-4b63-85f0-f1024baffa3a - 01

Typ formularza: Procedura konkurencyjna

Rodzaj ogłoszenia: Ogłoszenie o zamówieniu lub ogłoszenie o koncesji – tryb standardowy

Podrodzaj ogłoszenia: 16

Ogłoszenie – data wysłania: 10/07/2026 14:39:40 (UTC+02:00) czas wschodnioeuropejski, czas środkowoeuropejski letni

Języki, w których przedmiotowe ogłoszenie jest oficjalnie dostępne: francuski

Numer publikacji ogłoszenia: 480732-2026

Numer wydania Dz.U. S: 132/2026

Data publikacji: 13/07/2026